




Bulletin communal^{n°40} juillet 2015

Périodique d'information de la Commune d'Etalle
15, rue du Moulin - 6740 Etalle
www.etalle.be * 063.45.51.74

Editeur Responsable: Administration communale d'Etalle - ne pas jeter sur la voie publique



03 Le Syndicat d'Initiative
03 Domaine provincial de Chevetogne
04 www.luxembourg-belge.be
04 Pour vos visiteurs
05 Stages d'été
06 Kids - ID
06 Autorisation de quitter le territoire
07 La zone de Police vous informe
09 Classement des déchets
09 Contrat Rivière Semois-Chiers
10 Interdiction de prise d'eau
10 Enquête publique conjointe
11 Avis aux jeunes
12 Des nouvelles de nos écoles
12 Place aux enfants
12 Un mot du Jumelage
13 La bibliothèque
15 Archetal
17 Le goûter des aînés
17 Excursion des 3 x 20
18 Tarif social - téléphone
18 Tarif social - électricité
19 Festivités
20 Coopérative Gaume Energies
20 Télévie 2016
20 CACLB
21 Exposition à la commune
21 Nouveau directeur financier
21 Ne m'appelez plus
21 Distribution des sacs poubelles
22 Calamité grêle
22 Fermeture de l'administration
22 Offre d'emploi - Eco-passeur
24 Agenda
26 Informations de votre région
27 La vie à Etalle

1. Le Syndicat d'Initiative

DE NOUVELLES INITIATIVES

Le Syndicat d'Initiative fait peau neuve par le vote d'un nouveau comité et d'un dynamisme à toute épreuve. Suite à notre assemblée générale, nous accueillons avec plaisir de nouveaux membres et retrouvons avec sérénité nos anciens compagnons.

Nos objectifs pour 2015 :

Valoriser notre magnifique région ! Pour cela, le syndicat réactualise ses brochures et ses balades. Si vous êtes amateur de la faune et de la flore locale ou intéressé par l'histoire de notre commune et que vous avez un peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas à franchir les portes du 20, rue du moulin pour parfaire nos écrits. Si vous souhaitez juste vous promener seul ou en famille, à pied ou en vélo et que vous manquez d'informations sur les chemins à emprunter, n'hésitez pas à consulter nos publications.

Maintenir la qualité de nos animations ! Nous aimons notre commune ainsi que les gens qui la côtoient. Pour ce faire, nous organisons bon nombre d'événements pour vous offrir des moments de bonne humeur et de découverte.

Valoriser les associations locales ! Votre agenda trouvera sa place sur notre site internet. N'hésitez pas à nous l'envoyer par mail ou nous le déposer à l'occasion. Pour le confort de vos activités, nous pouvons mettre chapiteaux, tables et bancs à votre disposition pour un prix dérisoire.

Parce qu'un syndicat d'initiative naît des idées des uns pour trouver son propre chemin dans les pas des suivants, nous tenons à remercier notre ancien président, Sylvain Cravatte, pour le travail qu'il a accompli et pour son investissement sans limite.

Notre comité se compose comme suit :

Présidente : Marylène Nicolay - Vice-présidents : Francis Boutet & Isabelle Martens - Trésorière : Marianne Nicolay - Secrétaire : Marjorie Noël - Administrateurs: Paule Clausse, Monique Chaidron, Marie-Claire Daumerie, Geoffrey Duchenne, Aurore Boutet, Laurence Focant, René Soreil, Thibault Sampont, Marthe Jean, Carine Tholl et Jean-Claude Lahure

NOS ACTIVITÉS

Fête Nationale- 20 juillet

Etalle, sera à nouveau en fête le 20 juillet. Grands et petits y sont conviés. Pour célébrer notre belgitude en beauté, le Syndicat d'Initiative d'Etalle proposera, une programmation musicale éclectique et festive.

En prélude de cette soirée, les commémorations seront une nouvelle fois organisées sur la Place des Chasseurs Ardennais. Ces festivités populaires ne connaîtraient pas un tel succès sans la participation active de l'administration communale, ainsi que de nos restaurateurs stabulois et des harmonies de Vance et d'Etalle. Les stabulois reprendront leurs droits sur la grand-rue et la place puisque la route sera barrée fin d'après-midi jusqu'au lendemain. Le fameux feu d'artifice clôturera cet événement festif suivi par le bal populaire.

Balades crépusculaires - 28 Juillet, 11 et 28 Août

Le partenariat culturel avec le Syndicat d'Initiative de Tintigny est reconduit afin de vous proposer trois superbes balades crépusculaires guidées autour d'un thème particulier. Lors des longues soirées d'été, partez à la découverte du patrimoine des Communes de Tintigny et d'Etalle.

Rendez-vous estival de juillet et août incontournable pour les amoureux de la nature, venez profiter des dernières lueurs du jour en notre compagnie. Historien, guide nature ou du terroir, simple passionné, nos guides vous feront découvrir des lieux et des sites chargés d'histoire. trois soirées passionnantes à découvrir en famille ou entre amis. La dernière balade fin août se termine par un repas convivial organisé cette année par le SI d'Etalle.

Pour plus d'informations :

Alicia Gillet : 063.45.67.87 – si.etalles@skynet.be – 20, rue du moulin 6740 Etalle
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 (sauf jours fériés)
Permanences les week-ends de juillet et d'août de 09h00 à 12h00

2. Domaine Provincial de Chevetogne

Le Collège provincial de Namur propose aux habitants de la province de Luxembourg un tarif préférentiel pour le pass annuel d'entrée au Domaine provincial de Chevetogne, soit 80 € au lieu de 100€.

Riche d'une belle diversité paysagère étendue sur plus de 600 ha, le parc est ouvert au public depuis plus de 30 ans et offre aujourd'hui de nouveaux divertissements. Le Domaine concentre en un seul lieu et sur une vaste étendue toutes les attentes de la famille : des espaces de convivialité, des sentiers de promenade à travers bois et jardins, des terrains de sport et de fabuleuses plaines de jeux, grandioses à l'échelle du site. La récente restauration du site rassemble désormais les amoureux de nature et de culture, les amateurs de loisirs au grand air, les sportifs et bien sûr les enfants en quête d'espace et d'imaginaire.

www.domainedechevetogne.be

3. www.luxembourg-belge.be

La fédération touristique du Luxembourg Belge vous propose un nouveau site internet pour une navigation plus aisée.

Leur site est réparti en trois grandes sections: «je découvre» - «je choisis» - «j'organise». Vous pourrez y retrouver les incontournables de la région (Orval,...) , ses principaux traits de caractère (terre de festival, royaume de contes et de légendes, ...) et ses informations générales: où se loger, boire, manger, que visiter, les événements du moment, ...

A découvrir pour de plus jolies découvertes:
www.luxembourg-belge.be

4. Pour vos visiteurs

CHAMBRES D'HÔTES

CHEZ JEANNE

rue de Houdemont, 11
6740 Mortinsart
063.67.65.40
jj.rita.druart@euphony.net
www.chez-jeanne.be

Suite Feu 4 personnes

Cette chambre spacieuse aux couleurs chaleureuses est divisée en deux parties offrant, chacune, sa part d'intimité. Equipée de deux lits pour deux personnes, elle permet l'accueil d'une petite famille (parents et 2 enfants) ou encore de couples amis. La salle de bains (toilettes, baignoire-douche, lavabo) ainsi que le nécessaire pour un thé ou un café complètent la prestation.

Chambre Terre 2 personnes

Un grand lit pour deux personnes vous permettra de passer d'excellentes nuits. Une salle de bains (toilettes, douche, lavabo) complète cet équipement.

Chambre Eau 2 (+1) personnes

La chambre est équipée d'un grand lit pour deux personnes. Il est possible d'y ajouter un lit d'appoint pour une personne. Une salle de bains (toilettes, douche, lavabo) complète cet équipement.

LODILE

rue du Magenot
6740 Fratin
0495.94.70.93
gitelodile@gmail.com
www.gitelodile.be

Les gîtes disposent d'emplacements extérieurs privés pour les voitures. A l'arrière, une terrasse cour, intime mais non cloturée, réunit une table de jardin et un barbecue. Au coeur d'un village typique, le gîte garantit calme et qualité de vie.
Petits animaux admis
Possibilité d'héberger des chevaux

Gîte Lola 8 personnes

Grande pièce séjour - salle à manger
cuisine équipée - vitrocéramique - lave-vaisselle - frigo
salon T.V. - télédistribution - Wifi

2 chambres (2 personnes)
1 chambre (4 personnes)
1 salle d'eau avec baignoire
1 salle d'eau avec douche
W.C. séparé
Chauffage central
Parking - Jardin

Gîte Alixe 8 personnes

Grande pièce séjour donnant sur une terrasse extérieure (cuisine équipée - lave-vaisselle - frigo)
salon T.V. - télédistribution - Wifi
4 chambres (2 personnes)
1 salle d'eau avec bain bulle (Luminothérapie)
1 salle d'eau avec douche
W.C. séparé - Chauffage central - Parking - Jardin

GÎTES

GÎTE RURAL DELLACHERIE

rue du musée, 1
6743 Buzenol
063.45.57.82
dellacherie@scarlet.be
www.dellacherie.be

Gîte rural 4 à 6 personnes
Cuisine équipée (frigo - four micro-ondes - lave vaisselle) -
salle à manger - salon (télévision - radio CD) - Salle de bain
- Deux chambres (2 personnes) + deux lits d'appoint

GITE RURAL DE GAUME

rue du moulin, 37
6740 Etalle
063.45.59.27
pascal.eppe@gmail.com
www.gaume-gite.be

Gîte rural 4 personnes
Terrasse meublée et jardin privatif plein sud.
Cuisine équipée: four - frigo - plaques électriques - lave-vaisselle - lave-linge.
salon: Tv écran plat et lecteur DVD - feu de bois - chauffage central
Salle de bain avec baignoire/douche
2 chambres
2 wc séparés

GITE RURAL «LA PETITE MAISON»

rue de Virton, 9
6740 Etalle
www.welgaume.com

Votre séjour en gîte rural dans une ancienne demeure de caractère au cœur du Parc naturel de Gaume «La Petite Maison» chez Anne-Marie et Pierre Lemaire.

Gîte rural 6 personnes
Accueil par les propriétaires en FR/NL
au départ des promenades vers la campagne et la forêt à proximité des commerces et services du village
Qualité 3 épis.
Animaux admis sur demande
Membre de la Fédération des Gîtes de Wallonie

HOTEL

LA CHRYSALIDE

rue du moulin, 30
6740 Etalle
063.45.51.41
contact@hotel-chrysalide.be
www.hotel-chrysalide.be

Hotel 14 personnes
7 chambres sont mises à votre disposition.
Vous y trouverez une TV, un téléphone, un bureau, une connexion Internet, une salle de bain, ... Tout le calme nécessaire à votre repos et à votre tranquillité.
Votre petit déjeuner est compris dans le prix.

5. Stages d'été

FOOTBALL

Du 13 au 17 Juillet et du 17 au 21 Août stage de football à Sainte-Marie Sur Semois:
pour les enfants de 5 à 14 ans.

horaire de 8h00 à 17h00 sauf le mercredi de 8h00 à 12h00
(repas chaud le midi)
Inscriptions: 0474/387881 - 0498/328173.

BASKET

Stage de basket (matin) + multi-activités (après-midi)
24-28 août de 10h00 à 17h00. Garderie dès 08h00.
lieu : Complexe de Chantemelle
infos : MC Cloos 063/42.35.47

BIBLIOTHÈQUE

www.etalles.be - 063.60.13.88

INITIATION À LA BANDE DESSINÉE ET AUX COMICS

La ligue des (nouveaux) super héros
De 13 à 16 ans - Du 03 au 07 août - de 09h30 à 16h30
Bibliothèque d'Etalle: 4, rue du moulin - 6740 Etalle
Prix pour la semaine : 50 euros
Le nombre d'inscriptions est limité

Batman, Superman et autres (wo)man ont tant de fois dû sauver le monde qu'ils sont épuisés... Offrons-leur une retraite confortable en créant une nouvelle génération de super-héros ! Votre imagination donnera vie à un héros unique avec sa propre identité ! A la fin de la semaine, vous repartirez avec votre planche de couverture et des bases pour continuer vos esquisses.

TRIBAL SOUK

www.tribalsouk.blogspot.fr

CINÉMA D'ANIMATION

Du lundi 3 août au 7 août 2015. Tout public dès 12 ans
Animateurs: Vincent Lacoppola et Nicolas Nsakala de Soudnbusters asbl
Contenu: le stop motion, c'est l'animation image par image, une technique proche du dessin animé. Il s'agira d'un stage pluridisciplinaire puisque au-delà de la photographie, il faut imaginer un scénario, réaliser les personnages et les décors. Prises de vues et montage.
Horaire: de 09h à 17h00 - Prévoir lunch pour le midi
Paf: 140€

UPCYCLING : SCULPTURE/ASSEMBLAGE.

Du lundi 24 au jeudi 27 août 2015. Tout public dès 16 ans
Artiste référent: Baldo Estelles, autodidacte; toutologue, peintre, sculpteur.
Ce stage va vous permettre de pouvoir créer une œuvre insolite (sculpture, tableau...) à partir d'éléments recyclés (objets, textiles issus de votre grenier, débarras, chinés dans une brocante, aux marchés aux puces ...).
Horaire : De 9h30 à 16h30 - Prévoir lunch pour le midi
Paf : 140€

ANGES OU DÉMONS

Photo, collage, détournements d'objets...
Les 28 et 29 août 2015 - Tout public dès 14 ans.
Artiste référent : Xavier Al Charif : diplômé de l'ERG (école de recherche graphique) <http://www.monoeil.be>
Plusieurs façon d'interpréter ce thème; de façon humoristique à une vision plus philosophique ou encore à un regard critique.
Horaire: De 9h à 17h - Prévoir lunch pour le midi
Paf : 80€

6. Kids ID

Avant de partir en vacances - Carte d'identité des enfants

La Kids-ID est un document d'identité et de voyage reconnu dans toute l'Europe pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. En Belgique, ce document n'est pas une obligation en soi. Par contre, pour des voyages en Europe, les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être en possession de celui-ci. Si vous projetez de partir en vacances avec vos enfants, veuillez donc à demander ce document à temps.

Demandez la Kids-ID auprès du service population de la commune. L'enfant doit être présent au moment de l'introduction de la demande.

Compte tenu de la confection et la livraison d'une Kids-ID qui prennent en moyenne trois semaines, n'attendez pas le dernier moment pour demander ce document avant de partir en vacances.

FORMALITÉS

Photo d'identité conforme, c'est à dire: fond blanc (pas de bonnet sur la tête). Les photos scolaires acceptées auparavant ne le sont plus.

COÛT DU DOCUMENT D'IDENTITÉ

6 euros (coût de la fabrication), la commune n'applique pas de taxe communale.

VALIDITÉ DU DOCUMENT D'IDENTITÉ

3 ans ou à défaut jusqu'à la veille du douzième anniversaire de l'enfant. Si votre enfant est déjà en possession d'une carte Kids, veuillez à en contrôler la date de validité. En effet, le registre national ne prévoit pas de convocation automatique pour le renouvellement des cartes Kids-ID.

7. Autorisation de quitter le territoire

Si votre enfant doit se rendre à l'étranger, il doit être muni:

1. d'une carte d'identité avec photo, délivrée par l'administration communale,
2. d'une autorisation parentale dont les signatures seront légalisées par le Bourgmestre, si l'enfant a moins de 18 ans et qu'il voyage non accompagné de ses parents.

Ci-dessous, un exemple d'attestation:

Je soussigné (coordonnées du parent qui a la garde de l'enfant)

autorise mon fils (ma fille) (coordonnée de l'enfant)

à se rendre (pays de destination)

pendant la période du.....au
(et si possible préciser la personne ou l'organisme qui accompagne l'enfant)

Date :

Signature (nom – prénom)

8. La Zone de Police vous informe

ENFANTS EN VOITURE - QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

RÈGLE GÉNÉRALE

Les enfants de moins de 18 ans et dont la taille est < 1,35 m doivent être transportés dans un dispositif de retenue pour enfants qui leur est adapté (siège-bébé, siège-enfant, rehausseur) et homologué.

Homologation : depuis le 10 mai 2008, tous les dispositifs de retenue pour enfants utilisés, doivent satisfaire aux normes européennes les plus récentes R 44/03 ou R 44/04. Les sièges qui ne répondent pas à ces normes ne peuvent plus être utilisés.

QUELQUES EXCEPTIONS

Les enfants peuvent-ils voyager à l'avant ?

Oui, les enfants peuvent, à tout âge, prendre place à l'avant pour autant qu'ils soient attachés comme la loi le prescrit (système de retenue pour les moins de 18 ans et dont la taille est < 1,35 m).

Seule restriction : il est interdit d'installer un enfant dans un dispositif de retenue dos à la route à une place de la voiture équipée d'un airbag frontal, sauf si celui-ci est désactivé.

Dans des cas occasionnels et sur une courte distance, pour les enfants transportés qui ne sont pas ceux du conducteur (covoiturage occasionnel), s'il n'y a pas de dispositif de retenue adapté dans le véhicule ou pas assez pour tous les enfants transportés, les enfants de 3 ans ou plus peuvent quand même voyager à l'arrière, en portant la ceinture de sécurité.

Attention, cette exception n'est donc pas valable pour les enfants du conducteur.

Ce qui signifie qu'un enfant de moins de 3 ans ne pourra plus voyager à l'arrière en étant simplement attaché à l'aide de la ceinture de sécurité. Il devra obligatoirement être transporté à l'avant dans un dispositif de retenue adapté.

COMBIEN D'ENFANTS PEUT-ON TRANSPORTER ?

Chaque enfant doit disposer d'une place entière dans la voiture. On peut donc transporter autant d'enfants qu'il y a de places passagers dans la voiture.

Etroitesse de certaines voitures

S'il est impossible d'installer, à l'arrière, un 3^e dispositif de retenue parce que deux autres sont déjà utilisés, un 3^e enfant de 3 ans ou plus et de moins de 1,35 m peut quand même voyager à l'arrière sans siège enfant mais en portant la ceinture de sécurité.

S'il voyage à l'avant, il devra en revanche être installé dans un dispositif de retenue.

Pour les voitures sans ceintures (ex : ancêtres), il est interdit de transporter des enfants de moins de 3 ans aux places assises, avant comme arrière. Quant aux enfants de 3 ans et plus et de moins de 1,35 m, ils doivent voyager à l'arrière.

Et aux places équipées d'une simple ceinture ventrale ?

Seules les sièges-autos prévus pour être attachés avec une simple ceinture ventrale peuvent effectivement être utilisés à ces places. Et il en existe très peu. On ne peut attacher aucun rehausseur avec une ceinture ventrale.

Vous pouvez utilement consulter le site www.enfantsenvoiture.be

CAMPS DE VACANCES

Quelques obligations relatives aux camps de vacances (ex : scouts) reprises dans notre règlement de police pendant cette période estivale :

Personne ne peut mettre à disposition un bâtiment ou un terrain pour l'établissement de camps de vacances sans avoir obtenu l'accord préalable du Collège des bourgmestres et échevins. Le propriétaire doit communiquer à la police locale (Zone de police de Gaume, Direction des opérations, Rue Lenclos 130 à 6740 Etalle – Tel : 063/214.741) et aux services d'incendie avant le début du camp l'emplacement de celui-ci, les dates, le nombre de participants et le nom du responsable du groupe sur place (avec son numéro de GSM).

Renseignez-vous sur les autres obligations en la matière (de l'article 129 à l'article 143) dans le règlement de police disponible dans votre poste de police, votre administration communale ou sur notre site internet www.policedegaume.be .

PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

Vous partez en vacances ?...Alors dans ce cas :

- Verrouillez correctement portes et fenêtres. Vérifiez la solidité de celles-ci
- Vérifiez tous les accès possibles à votre habitation (soudoirail, grille,...)
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur signalant votre absence
- Ne donnez pas l'impression que votre maison est inhabitée
- Faites vider votre boîte aux lettres régulièrement par une personne de confiance
- Prévenez vos voisins de votre départ et demandez-leur de veiller sur votre domicile
- Placez des minuteries pour vos luminaires (on en trouve dans la plupart des magasins de bricolage ou d'électricité)
- Ne gardez pas de fortes sommes d'argent ou objets de valeur à votre domicile
- Déposez bijoux et objets de valeur dans un coffre bancaire
- Il est particulièrement utile de marquer vos objets de valeur à l'aide d'un code
- L'identification sera facilitée en cas de vol. Notez la marque, les numéros de série et toutes les particularités de vos objets de valeurs. Photographiez-les

Avant votre départ, vous pouvez demander la surveillance gratuite de votre habitation durant votre période de vacances

- Via le site www.policedegaume.be (au moins 10 jours avant votre date de départ)
- En vous rendant auprès d'un des postes de police de notre zone.

VOS DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIERE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET TROTTOIRS

Selon le Règlement général de police de la zone de Gaume, tout terrain doit être entretenu de façon à ne nuire en rien aux parcelles voisines et il en va de même en agglomération pour les parcelles non bâties et non affectées aux pâturages, celles-ci doivent être maintenues dans un état de propreté décent (art. 50).nLes riverains doivent également maintenir le trottoir et les accotements bordant leur immeuble/terrain en parfait état de propreté et de conservation. Dans ce cadre ;

- toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers doivent être prises (art. 56).
- tout riverain est tenu de nettoyer la portion de trottoir, d'accotement et de rigole se trouvant au regard de son immeuble/terrain et d'enlever ou faire enlever les végétaux qui y croissent (art.76).

A savoir qu'en cas de négligence, le riverain sera tenu comme responsable du dommage et/ou il peut être procédé d'office à une mise en état à ses frais.

Petit rappel : l'usage d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, etc.) est interdit les dimanches et la semaine entre 22h00 et 07h00 (art. 148)

LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Même si cela peut sembler évident... les articles 98 et 99 du Règlement général de police rappelle qu'il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur le lieu public, mais aussi sur tout terrain, tout objet quelconque susceptible de compromettre sa propreté, sa salubrité ou sa sûreté.

Il en va de même pour les déjections canines sur tout terrain dont le maitre n'est pas propriétaire. Le propriétaire du chien est tenu au nettoyage de celles-ci. Pour finir, rappelons qu'une infraction au Règlement général de police peut engendrer une amende allant jusqu'à 350 euros.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous référer au Règlement général de police que vous obtiendrez auprès de votre administration communale, auprès de votre poste de police ou sur notre site Internet www.policedegaume.be .

9. Classement des déchets

RAPPELS POUR LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS .

Les sacs communaux sont obligatoires, tout autre sac ou déchets en vrac ne seront pas ramassés lors de la collecte hebdomadaire.

SONT ACCEPTÉS :

LE SAC RÉSIDUEL ;pour les déchets qui ne sont ni compostables, ni recyclables, ni dangereux, ni inertes, ni encombrants

plastiques souillés ;
pots de yaourt ;
emballages de biscuit ;
barquettes de beurre ;
papiers aluminium ;
cotons-tiges ;
serviettes hygiéniques ;
brosses à dents ;
vêtements, chaussures non réutilisables ;
langes d'adulte ;
poussières, cendres froides, ...

SONT RÉFUSÉS:

déchets organiques ;
bouteilles et flacons en plastique ;
emballages métalliques ;
cartons à boisson ;
papiers et cartons ;
bouteilles et bocaux en verre ;
déchets spéciaux des ménages ;
déchets électriques et électroniques ;
inertes et encombrants.

LE SAC BIODÉGRADABLE

épluchures de fruits et légumes ;
restes de repas ;
marcs et filtres de café ;
sachets de thé ;
coquilles d'oeufs, de noix, de moules,
... ;
petits déchets du jardin ;
essuie-tout, mouchoirs en papier, serviettes en papier, cartons de pizza, ...
;
langes d'enfant * .
Litières biodégradables pour animaux

* La part non compostable (plastique), très faible dans les langes, est séparée au bout du processus de compostage

*La litière biodégradable se présente sous forme de paille, de copeaux de bois ou de pellets de bois.)

ET APRÈS ?

Les déchets résiduels sont amenés à Habay où ils sont transformés en combustible de substitution.

Les déchets organiques seront ensuite amenés à Tenneville où ils sont biométhanisés pour produire électricité, chaleur et compost. Pour travailler efficacement, les bactéries qui digèrent ces déchets ont besoin d'azote mais aussi de carbone : L'azote est fourni par: les restes de repas ; les épluchures ; les fleurs fanées ...

Le carbone est fourni par: les papiers et cartons souillés (boîtes de pizzas, cartons de surgelés...) ; les essuie-tout, nappes et serviettes en papier ; les sacs à pain et le papier journal avec lesquels vous emballez les déchets organiques.

10. Une communication du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Alors que l' « Opération Communes et rivières propres » s'achève, les premiers dépôts de tontes de pelouse sont constatés. Même s'ils sont biodégradables, ne déposez pas vos tontes de pelouse au bord de l'eau, ni vos autres déchets verts !

Taille de haies, d'arbres, feuilles mortes, restes de nourriture, déchet ménager, tontes de pelouse, ... sont des déchets « verts », des déchets végétaux compostables ou biodégradables. Déposés dans le lit des rivières ou en berges, ceux-ci posent pourtant quelques problèmes !

1/ ils polluent la rivière ; En se décomposant dans l'eau, les déchets verts contribuent à la pollution organique et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène). Ils engendrent également des odeurs nauséabondes et une prolifération d'animaux indésirables.

2/ ils provoquent une baisse de biodiversité (prolifération d'orties, de liserons, de plantes invasives, colmatage du lit de la rivière, ...)

3/ ils menacent la stabilité des berges et peuvent contribuer au développement de plantes « invasives » ; les tontes de pelouse provoquent une asphyxie des plantes indigènes et le pourrissement de leurs racines. Les berges ainsi mises à nu peuvent se déstabiliser au risque de s'effondrer (ce phénomène est accentué lors des 'coups d'eau'). A noter que les plantes invasives telles que la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya ont la faculté de se développer rapidement dans les milieux fragilisés au détriment de la flore locale.

4/ ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux (accumulation de végétaux volumineux formant des 'mini-barrages')

Que faire des déchets verts ? Les déchets verts peuvent être valorisés par compostage dans le jardin ou en les déposant dans un parc à conteneurs.

Amendes... Il est interdit de rejeter des déchets dans les eaux de surface. Il est également interdit d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader les berges. Ces actes sont passibles d'une sanction administrative. Il peut vous en coûter 50 à 100 000 euros.

Plus d'infos ?

Cellule de coordination du CR Semois-Chiers ASBL - Rue Camille Joset, 1 à 6730 Tintigny – Tél. : 063/388.944

Courriel : ycollignon@semois-chiers.be Site internet : www.semois-chiers.be

11. Interdiction de prise d'eau dans les cours d'eau

Dpuis le 1er juin 2015, il est interdit de prélever directement de l'eau dans un cours d'eau, un étang ou dans toute autre eau de surface ou souterraine, pour effectuer le remplissage de la cuve et le mélange ou la dilution de produits phyto-pharmaceutiques (sources : Art 14 de l'AGw du 11 juillet 2013).

Le remplissage est autorisé si l'agriculteur/entrepreneur agricole utilise une citerne intermédiaire uniquement destinée à transporter de l'eau, ceci de manière à créer une rupture hydraulique entre la source en eau et la cuve du pulvérisateur. Attention également à respecter les zones tampons: le pulvérisateur ne peut pas se trouver à proximité immédiate d'une eau de surface.

L'agriculteur doit également respecter, à partir du 1 er juin 2015, les exigences relatives aux opérations de manipulation (remplissage/nettoyage du pulvérisateur) des produits phyto à usage professionnel (Art 12 et 13 de l'Agw du 11 juillet 2013). Ces exigences sont valables également lorsque l'agriculteur réalise le remplissage de sa cuve à partir d'un cours d'eau.

Renseignements complémentaires :

PhytEauWal ASBL – 146, Chaussée de Namur, 5030 Gembloux

TEL : 081/627172- info@phyteauwal.be-www.phyteauwal.be

12. Enquête publique conjointe

Enquête publique conjointe

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE), une enquête publique conjointe est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon:

Date d'affichage de la demande: 26 mai 2015

Date d'ouverture de l'enquête: 1er juin 2015

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête: Etalle, Bureau communal - le 8 janvier 2016 à 11h00

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration Communale - rue du Moulin 15 - 6740 ETALLE

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12h00, et le samedi matin de 10 H 00 à 12 H 00 au bureau communal, Service Urbanisme.

Les dossiers sont consultables également aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet :
<http://environnement.wallonie.be/enquete-eau>

Les observations verbales sont recueillies par le Service Urbanisme de la commune du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Tout intéressé peut formuler ses observations par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2)
Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au
Service Public de Wallonie
Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGO3
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be ou par courrier au Service Public de Wallonie
Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables,
de la DGO3
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1er janvier.

13. Avis aux jeunes qui terminent leurs études

VOUS TERMINEZ VOS ÉTUDES CETTE ANNÉE ?

Il est dès lors nécessaire de vous inscrire en tant que demandeur d'emploi.

POURQUOI VOUS INSCRIRE ?

Cette démarche est primordiale afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un premier emploi.

L'inscription vous permet aussi de garantir vos droits sociaux (allocations familiales, mutuelle, allocations d'insertion éventuelles,...), de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi, de consulter et de recevoir des offres d'emploi, de vous former dans certains domaines, de mettre au point vos techniques de recherche d'emploi.

QUAND VOUS INSCRIRE ?

Dès que vous êtes disponible pour rechercher et occuper un emploi, inscrivez-vous le plus rapidement possible :

- après avoir terminé vos études, c'est-à-dire avoir accompli toutes les tâches imposées par le programme d'études (examens de passage, dépôt du mémoire ou du travail de fin d'études)
- après avoir abandonné vos études, peu importe à quel moment de l'année scolaire.

Vous serez inscrit(e) comme demandeur d'emploi dans le cadre du «stage d'insertion professionnelle».

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Vous pouvez vous rendre directement à la Maison de l'Emploi.

Il s'agit d'un service de proximité du FOREM proposé aux citoyens des communes d'Habay, d'Etalle et de Tintigny. Vous y trouverez exactement les mêmes services que ceux proposés par le FOREM d'Arlon. Vous y rencontrerez un conseiller qui vous guidera dans vos recherches, et recevrez une brochure d'information et de conseils. Dans tous les cas, votre dossier d'inscription sera traité à Etalle, et les contacts ultérieurs se feront avec la Maison de l'Emploi. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité en cours de validité.

Une autre possibilité est de vous inscrire en ligne, via le site www.leforem.be, sélectionner l'onglet «s'inscrire comme demandeur d'emploi». Vous recevrez dans les jours suivants, une attestation confirmant votre inscription en stage d'insertion.

Après l'inscription, un accompagnement personnalisé
Le Forem met en place un accompagnement pour que vous soyez le plus vite possible en contact avec le monde du travail.

Lors de votre inscription, un rendez-vous sera pris avec votre futur conseiller référent, qui sera votre interlocuteur durant votre recherche d'emploi.

Toutes les démarches liées au dossier d'inscription au FOREM sont réalisées à la Maison de l'Emploi.

Le service est accessible à toute personne : demandeur d'emploi, travailleur, étudiant,...

LOGISTIQUE/DOCUMENTATION

Ordinateurs avec accès Internet. gratuit pour la recherche d'emploi, téléphone, fax, ...

Documentation, formations, offres d'emploi, journaux (Le Soir, la Voix du Luxembourg, L'Avenir du Luxembourg)

CONTACT

Maison de l'Emploi d'Etalle Habay Tintigny

Le service est ouvert :

le lundi : 8h30-12h 13h-16h

du mardi au vendredi : 8h30-12h

Place des Chasseurs Ardennais 8 à ETALLE (sur la place de l'église)

Tél 063/60.88.40 maisondelemploi.etalle@forem.be

14. Des nouvelles de nos écoles

La commune d'Etalle a la chance d'accueillir sept écoles maternelles et primaires. Chacune avec ses spécificités, toutes proposent à vos enfants un enseignement de qualité grâce à une équipe pédagogique dynamique et motivée. Un accueil extra-scolaire est organisé dans toutes les écoles afin de s'adapter à la vie active des parents.

Votre enfant est en âge de fréquenter les cours de récréation ? Vous pouvez prendre contact avec les directeurs qui vous fourniront les renseignements nécessaires.

Ecole communale de Buzenol

Rue des lilas, 53

Willy Sanem

063.45.63.55

Ecole communale de Chantemelle

Place de l'école, 3

Fabienne Genatzy

063.45.64.57 - <http://users.swing.be/sw266362>

Ecole communale d'Etalle

Rue Fernand-Neuray, 36

Nadia Angelini

063.45.62.10

Ecole de la Communauté française d'Etalle

Rue du termezart, 16

Anne Debreux

063.45.71.02 - <http://www.ecoles.cfwb.be/etalle01>

Ecole libre de Sainte-Marie-sur-Semois

Grand-Rue, 68

Martine Muttesch

063.45.63.44

Ecole communale de Vance

Rue des roses, 52

Fabienne Genatzy

063.45.64.57

Ecole communale de Villers/Semois

Rue Joseph Weicker, 40

Willy Sanem

063.41.22.26

15. Place aux enfants

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Cette année encore, les enfants de 4ème, 5ème et 6ème primaires du grand Etalle auront l'occasion de partir à la découverte du monde des adultes, de s'approprier leurs espaces de travail ou de loisirs et de participer concrètement à leurs activités, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, sportives, etc. C'est une véritable journée d'échange et de partage entre enfants, hôtes et accompagnateurs !

Vous avez envie de participer ?

Vous souhaitez faire découvrir votre métier ou votre passion et ouvrir vos portes à un groupe d'enfants ?

Ou vous souhaitez accompagner un groupe d'atelier en atelier et vivre une journée enrichissante avec les enfants et les hôtes qui vont recevoir ?

Alors soyez partenaires de cette belle opération !

Merci d'adresser vos intentions de participation à

Virginie Roelens - 063 45.51.74

virginie.roelens@gmail.com

16. Un mot du Jumelage

Le week end de l'Ascension, 45 clérieuxois ont été accueillis dans 23 familles stabuloises dans le cadre du jumelage.

Un accueil chaleureux leur a été réservé dès leur arrivée. On pouvait percevoir immédiatement le plaisir de se retrouver pour certains et de se découvrir pour d'autres.

Le traditionnel recueillement collectif au monument aux morts a marqué une nouvelle fois l'attachement de nos deux pays respectifs sous les paroles de la Brabançonne et de la Marseillaise.

Un verre de l'amitié a réuni les (nouveaux) amis dans le nouvel Arsenal des pompiers avec l'aide de leurs volontaires.

Le lendemain, l'excursion organisée par le comité de Jumelage a emmené 87 personnes au magnifique domaine de Han-sur-Lesse.

Pour le plaisir des petits et des plus grands, un train appartenant au passé nous a déposé à l'entrée des grottes. Les instants d'émerveillement ne font que commencer :

La visite souterraine nous a ouvert un passage vers la découverte de cette oeuvre naturelle, composée de paysages féériques. Un spectacle de son et lumière finalise la marche sous nos yeux ébahis

Après le repas, nous sommes montés dans le bus ouvert de la réserve naturelle. Nous avons pu approcher au plus près sangliers, rapaces, ours bruns, cerfs, loups, lynx, tarpons, aurochs mouflons .. dans leur milieu de vie. La chanson des grottes, reprise en chœur par nos amis français, accompagnait joyeusement le trajet

Un dernier arrêt pour une visite du siècle passé s'est rapidement passé pour rejoindre le bus qui nous ramenait vers Etalle.

Après toutes ces émotions, la soirée s'est tranquillement passée en famille

Même son de cloche pour le lendemain: la journée du samedi se voulant familiale, chacun a pu partir en balade avec ses hôtes, profiter de son «chez soi» ,...

Le soir, tout le monde s'est retrouvé au repas communautaire. Près de 120 personnes s'étaient rejoins à la salle du football à Vance - hôtes français, familles

d'accueil belges, sympathisants du Jumelage, autorités communales, pompiers, moniteurs des camps d'été à Clérierieux organisés par la commune d'Etalle,

Les discours des autorités ont rapidement laissé place à l'échange de cadeaux et à la partie festive de la soirée. Cependant, les mots échangés ont traduit le sentiment bien présent et perceptible de l'amitié qui unit nos deux villages ainsi que du travail fourni par les bénévoles des deux côtés de la frontière. Une minute de silence a été respectée en hommage à deux membres du Jumelage de Clérierieux, Margherite et Mado, décédées en début d'année 2015.

Le temps de la séparation est vite arrivé avec la promesse de se retrouver pour les 30 ans du Jumelage en 2017.

Parce que les liens du jumelage ne se limitent pas à un week-end bisannuel, des rendez-vous s'échangent çà et là.

Les représentants du corps des sapeurs pompiers de Clérierieux ont invité leurs homologues ainsi que les autorités et la population stabuloises à leur anniversaire de leurs 200 ans le 12 septembre 2015. Une dizaine de Stabulois se préparaient déjà à reprendre la route pour participer à la fête du village le Week-end suivant et défilier avec le comité de Jumelage au Corso fleuri du dimanche 24 Mai 2015 à Clérierieux.

En outre, les 2 camps de vacances organisés par la commune d'Etalle à Clérierieux (du 10 au 20 et du 20 au 30 juillet 2015) sont complets. Ce sont 36 enfants et 8 accompagnants par camp qui seront accueillis par le Comité de Jumelage et les autorités communales de Clérierieux ces 12 et 22 juillet prochain.

17. La bibliothèque

LA LIGUE DES (NOUVEAUX) SUPER HÉROS

Initiation à la bande dessinée et aux comics pour ados

Batman, Superman et autres (wo)man ont tant de fois dû sauver le monde qu'ils sont épuisés... Offrons-leur une retraite confortable en créant une nouvelle génération de super-héros !

Votre imagination donnera vie à un héros unique avec sa propre identité ! A la fin de la semaine, vous repartirez avec votre planche de couverture et des bases pour continuer vos esquisses.

Infos pratiques

De 13 à 16 ans

Du 03 au 07 août - de 09h30 à 16h30

Bibliothèque d'Etalle – 4 , rue du moulin -6740 Etalle

Prix pour la semaine : 50 euros

Le nombre d'inscriptions est limité

Renseignements et inscriptions

bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

063/60.13.88

Déroulement du stage

Jour 1 : Présentation de BD & Comics : Qu'est-ce qu'un super héros ?

Appropriation du personnage : personnalité - origine du pouvoir - quête – espace/temps - point faible - nom - etc.

Jour 2 : Recherches graphiques : portrait - attitude - mise en situation - costume - accessoire

Jour 3 : Recherches graphiques : décor - plan - vue

Jour 4 : Réalisation de la planche de couverture

Jour 5 : Travail de sérigraphie pour la couverture

FERMETURE ESTIVALE

« S'il te plait ! murmura-t-elle en ouvrant le livre, s'il te plait, emporte-moi loin d'ici, rien que pour une heure ou deux, je t'en prie, loin d'ici, très loin. »

Cornelia Funke, Coeur d'encre

Les vacances sont l'occasion de vivre de nouvelles aventures et de jolies histoires. Venez donc faire le plein de livres pour l'été. Nous fermons nos portes du 15 août au 05 septembre inclus. Hormis cette période, la bibliothèque garde ses horaires habituels :

Mardi : 13h30 – 18h30

Mercredi : 08h30 – 17h30

Jeudi : 13h30 – 17h30

Vendredi : 08h30 – 12h30

Samedi : 08h30 – 12h30

Francine et ses histoires prennent la route des vacances et vous redonneront rendez-vous en Septembre.

UNE COMPTINE, ÇA COURT SUR LES LÈVRES POUR TROTTER DANS LA TÊTE.

Le printemps des comptines a connu un large succès. De ce fait, nous avons créé une brochure pour accompagner vos premiers pas dans l'univers de ces chansonnettes. Celle-ci a été réalisée en collaboration avec Anne Laroche, conteuse et avec les institutrices de l'école de la Communauté Française à Etalle. Elle est téléchargeable gratuitement à cette adresse : www.etalle.be/bibliotheque

Plusieurs Playlists sont également mises à votre disposition sur Youtube. Vous pouvez retrouver les liens sur notre site et sur notre page Facebook.

Evidemment, notre collection compte plusieurs ouvrages de référence qui feront la joie de vos enfants.

MAMIE/MAMAN COUTURIÈRE

Afin de confectionner un coin lecture pour les enfants de la crèche, nous sommes à la recherche de bonnes volontés qui accepteraient de nous offrir deux après-midi pendant les vacances scolaires.

Vous avez un peu de temps libre à nous consacrer et/ou vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter : 063/60.13.88 – bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

L'équipe des bibliothécaires et animatrice

Dominique Martin, Géraldine Duroy et Marjorie Noël

N° de tél. 063/60 13 88

bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

<http://www.etalle.be/bibliotheque>

<http://www.bibliotheques.province.luxembourg.be/webopac/Vubis.csp>

(Catalogue des bibliothèques du réseau Vubis)

18. Archetal

« La toponymie est une source constante de questions pour qui s'intéresse au patrimoine local et à l'histoire de son coin de terre. A chaque nom de lieu, un nouveau questionnement naît de l'évocation qu'il donne ou du mystère dont il s'entoure. »

(Extrait de : Noms de lieux du grand Etalle- par Albert Lamand -1997)

BUZENOL

Toponyme en patois local relevé par Haust (enquête dialectale sur la toponymie wallonne – Liège 1940-1941 sous la forme buj'no.

Herbillon dans son livre (noms des communes de Wallonie – 1986) cite des copies mentionnant Burcenou ou Bucenou. On cite également Bruseno en 1375. Il note qu'en gaumais -rch- passe à -ch- et il suggère du roman burg-in-avu dérivé du latin burgus : fortin, ce qui cadre avec le site fortifié.

Dans le livre Buzenol, un village en pays gaumais (Centre de Recherches d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Liège - 1980) Buzenol possède, étymologiquement, la racine bus, busem (vache en celte) et ol, diminutif d'ullus. Buzenol voudrait donc dire «petite vacherie».

Carnoy dans son Dictionnaire des Communes de Belgique cite Borgenon en 1240, Burcenau en 1270 et Bruseno en 1375 comme dérivé de Bursinne, de racine germanique, qui signifierait endroits broussailleux. Une autre source (Petit guide étymologique... M. Bologne – 1970) cite Burcinale comme signifiant la dépendance de Burcina (la terre de Burcius).

Buzenol (avec Fratin) reçut l'affranchissement au droit de Beaumont d'une charte de Arnould VI en 1303. (Cette charte n'a jamais été découverte). Fouss (La Gaume quelques aspects de la terre et des hommes – E.P. Fouss in Wallonie, Art et Histoire – Duculot 1979) signale que le sobriquet des gens de Buzenol est «Tamakusses».

Les gens de Buzenol, lorsqu'ils veulent s'excuser de quitter une compagnie emploieraient volontiers cette expression «l'tâ m'accuse» « le temps m'accuse». Notons qu'un gentilé nouveau est apparu depuis quelque temps sous le vocable "Farceurs" rappelant les épisodes de la saga de personnages locaux, depuis Hippolyte Farceur jusqu'à Roger Champenois.

RUE DE MONTAUBAN

L'appellation rue de Montauban a été prise par le Conseil Communal en date du 11 mai 1978 pour remplacer les noms de rue de la gare, grand'rue, rue du moulin et rue d'Etalle à Buzenol.

MONTAUBAN

Toponyme intégrant la légende (Les quatre fils Aymon ou l'épopée d'ardenne par Jean-Luc Duvivier de Fortemps - in Ed. Perron Alleur 1994) des 4 fils Aymon que l'on retrouve à divers endroits dans le Grand Etalle et notamment les toponymes Pas Bayard, Montauban, Château Renaud, etc... L'orthographe Mont au Ban est employée dans l'atlas des chemins de Buzenol du 10 mars 1896.

Laurent (Toponyme de la commune d'Ethe – in PG 1971-1972 p.127-129) rappelle l'écrit de Wiltheim de 1625 dont une copie est conservée au Musée Gaumais où on lit «Mons Albanii, in quo veteres ruinae, media hore ab Etal, versus meridiam» situant ainsi le promontoire qui est un des plus prestigieux sites archéologiques de Belgique, occupé depuis la préhistoire jusqu'au XIIIe siècle.

La campagne de fouilles de 1958 a fait connaître Montauban au monde entier par la découverte du bas-relief de la moissonneuse (Vallus, Moissonneuse du temps des Gaulois par Gobbe A. 1960) des Trévires dans un mur de sculptures gallo-romaines.

Citons Laurent :

«L'étymologie de ce toponyme et de ses homonymes abondants en France et en Italie est très discutée.

Vincent reconnaît dans Montauban le vieux provençal auban, alban «aigle blanc», les représentants septentrionaux de ce toponyme étant dus à un phénomène de mode. Alesio voit dans mons albus, mons albanus l'adaptation latine d'une base indo-européenne alb- alp- signifiant hauteur, mont.

Pasquali (Sui Toponimi dei tipi « Clermont » e « Montauban » par Pasquali P-S 1938-39 p. 29-62) reproche cette généralisation excessive et montre que ce toponyme peut avoir des explications très diverses dépendant de sa date d'apparition et des conditions historiques et géophysiques qui entourent sa naissance. Il convient de ranger les interprétations en deux catégories.

Dans la première, on considère qu'il y a polygenèse, c-à-d que le toponyme est de formation indigène. Montauban (prononcé Montôban) peut alors représenter le type pré-indo-européen alb- adopté par l'envahisseur celte puis adapté à l'époque gallo-romaine sous la forme albanus....

Dans la seconde, on considère qu'il y a monogenèse, c'est-à-dire que le toponyme est un emprunt. Doit-il être considéré comme une localisation de la légende orale qui a suivi la diffusion de la chanson de geste des Quatre Fils Aymon?...»

Laurent pense que cette dernière hypothèse n'est pas la bonne, mais que c'est le nom du lieu qui a attiré la légende comme pour les toponymes Pas Bayard et Château Renaud car, affirme-t-il, en 1682 les forges de Montauban ne portaient pas ce nom, mais celui de forge et fourneau de Buzenol.

Le site archéologique et sidérurgique de Montauban-Buzenol a été classé par arrêté-royal du 2 décembre 1959, paru au Moniteur belge du 30 mars suivant n°77: «Ont été classés «en raison de leur valeur historique, artistique et scientifique», conformément aux dispositions des articles 1er et 6 de la loi du 7 août 1931. Comme monument : Le refuge antique fortifié et les ruines des halles des vieilles forges du XVIIe S. Comme site : L'ensemble formé par les bâtiments précités et les environs immédiats de cet ancien camp romain.

RUE DES HAUTS JARDINS

Suite à l'extension de la zone d'habitat par la création de lotissements longeant la route dite de Fratin à Buzenol, le Conseil Communal d'Etalle en date du 21 juin 1985 décide : «de donner le nom de rue des hauts jardins à la rue dont question, ce nom étant le lieu-dit des terrains situés dans cette zone et couramment dénommé par les habitants de Buzenol.

CHEMIN D'ETALLE

Nouvelle dénomination prise par le Collège Communal d'Etalle en date du 29 octobre 1996.

On retrouve divers toponymes reprenant le nom chemin tels : Chemin d'Etalle (au); Chemin des Prunelles, Chemin de la Clouette (au); Chemin de Meix (au); Chemin de Rulles (au); Chemin des romains; Chemin du Moulin (au).

CHEMIN DES PRUNELLES

Suite à la création d'un nouveau lotissement, le Collège Communal d'Etalle en date du 21 décembre 2010 décide de donner le nom de « Chemin des Prunelles » à cette nouvelle rue. Probablement parce que l'on retrouve ce prunier sauvage dans les haies vives des environs. Il donne à l'automne des petits fruits noir bleuâtre, servant à faire des liqueurs et une eau-de-vie. Il est aussi appelé épine noire.

RUE DES LILAS

Nouvelle dénomination de rue prise le 11 mai 1978 par le Conseil Communal d'Etalle pour remplacer l'appellation rue des écoles à Buzenol. Pourquoi rue des lilas ? Pour quelques mètres de cet odorant et agréable arbuste formant la haie du jardin des écoles de Buzenol !

RUE DES MAIGRIGES

Vraisemblablement formé par contraction du terme maich pour le mot dialectal meïche signifiant jardin et de griches pour grigne, terre de mauvaise qualité ou griches signifiant la couleur grise.

PLACE DU MIDI

Nouvelle dénomination, pour la place devant l'ancienne mairie de Buzenol, décidée par le Conseil Communal d'Etalle en date du 11 mai 1978 remplaçant l'appellation place communale.

RUE DU MUSÉE

Nouvelle appellation de cette rue, à Buzenol, après la fusion des communes. Toponyme rappelant la construction du musée lapidaire de Montauban-Buzenol après les découvertes de 1958.

RUE DE LANDREUX

L'orthographe la plus correcte semble être Landreux et pourrait provenir d'un mot anthroponyme germanique Lande-rich qui a dérivé également vers Andricus ce qui expliquerait les deux manières d'écrire ce toponyme.

Mais on pourrait trouver la signification landes de reux, landes étant pris dans le sens d'eaux stagnantes comme pour fanges et reux dans le sens de ruisseau.

19. Goûter des aînés

Le 3 Mai 2015, une centaine de personnes se sont données rendez-vous à la salle du football de Sainte-Marie pour participer à un goûter dansant organisé par le CPAS d'Etalle. Elles ont eu l'occasion de retrouver leur 20 ans en fredonnant, avec le groupe musical « Graine de star » les airs des années folles. Certaines se sont essayées à quelques pas de danse.

Nous vous fixons rendez-vous pour la prochaine manifestation. L'excursion des aînés aura lieu le 27 Août et vous conduira vers la vallée du Rhin ; plus précisément à RÜDESHEIM .

20. Excursion des 3x20

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'excursion annuelle des « 3 X 20 » et des pensionnés de la commune programmée le jeudi 27 août prochain. Nous rappelons que cette excursion annuelle est offerte à toutes les personnes âgées de 60 ans au moins ou pensionnées en 2015 ainsi qu'à leur conjoint pour le prix de 50 euros par personne. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou non domiciliées dans la commune peuvent y participer pour le prix de 105 euros par personne.

Programme de départ

6h30 Fratin (Ecole)
6h35 Buzenol (Eglise)
6h45 Sivry (Arrêt bus)
6h50 Lenclos (Gendarmerie)
6h55 Etalle (Eglise)

6h30 Chantemelle (Eglise)
6h35 Vance (Eglise)
6h45 Mortinsart (Arrêt bus)
6h50 Villers-sur-Semois (Ecole)
6h55 Sainte-Marie (Eglise)

Itinéraire

7h00 Départ Etalle, ramassage terminé
9h00 Déjeuner à Grevenmacher
12h00 Embarquement à St Goar pour prendre notre repas croisière sur le Rhin.
15h00 Arrivée à Rudesheim - temps libre de 2 heures.
19h30 Arrêt à Luxembourg-Ville pour le repas du soir avec animation musicale.
Retour prévu à Etalle vers 23h.

Les inscriptions seront clôturées le jeudi 21 août à 12h00.

Nous vous invitons à remettre le bulletin de participation ci-contre au secrétariat communal d'Etalle en y inscrivant le lieu d'embarquement. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Laurent Maillen, tél. 063/45.60.45 ou GSM 0476/21.78.66.

Excursion des aînés du 27 août 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le (la) soussigné(e)

.....

et son epoux(se)

.....

demeurant à

.....

rue et numéro

.....

.....

participera(ront) à l'excursion du 27 août 2015.

Il(s)/elle(s) versera(ront) la somme de

..... x

=

..... euros

sur le compte IBAN BE48 0910 0050 4227 de la commune d'Etalle en indiquant votre nom et prénom en référence.

Il(s) monte(nt) à l'arrêt de

.....

Le 2015

Signature

21. Tarif social - téléphone

QU'EST-CE QUE LE « TARIF TÉLÉPHONIQUE SOCIAL » ?

Le tarif social est une réduction financière octroyée sur les factures téléphoniques.

QUELLES SONT LES PERSONNES POUVANT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes âgées de plus de 65 ans ;

Les personnes de plus de 18 ans handicapées à plus de 66 % ;

Les personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale ;

Les déficients auditifs et les personnes ayant subi une laryngectomie ;

Les aveugles militaires de la guerre

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Les personnes âgées de plus de 65 ans doivent habiter seules ou cohabiter avec une ou plusieurs personnes âgées d'au moins 60 ans ou avec leur enfant et/ou petit enfant si ces derniers sont orphelins de père et de mère ou ont été confiés aux grands parents par décision judiciaire ;

Les personnes handicapées à plus de 66 % âgées de 18 ans ou plus doivent habiter seules ou cohabiter avec deux personnes maximum (parents ou alliés du 1^{er} ou 2^{ème} degré) ;

Les parents ou grands-parents qui sont titulaires d'un raccordement téléphonique peuvent bénéficier du tarif téléphonique social si leur enfant ou petit-enfant, cohabitant ou étant domicilié chez eux, est déficient auditif ou a subi une laryngectomie ;

Les personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que les personnes handicapées à plus de 66 % : Les revenus du ménage annuels bruts ne peuvent dépasser les plafonds de revenus fixés pour l'intervention majorée des soins de santé.

Un bénéficiaire ne peut disposer que d'un seul raccordement téléphonique à un tarif social et il ne peut y avoir qu'un seul bénéficiaire par ménage.

ATTENTION : Ne peuvent pas bénéficier du tarif téléphonique social : Les personnes qui habitent dans un hôtel, une maison de repos ou sous une autre forme de vie communautaire. Exception : Si la personne dispose d'un abonnement en son nom propre et à usage exclusif.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DU TARIF TÉLÉPHONIQUE SOCIAL ?

Si vous pensez répondre aux conditions citées ci-dessus, vous devez introduire votre demande auprès de votre opérateur téléphonique. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser au CPAS :

Centre Public d'Action Sociale – ETALLE
Place des Chasseurs Ardennais, 8
TEL. : 063/45.55.53

22. Tarif social - électricité

QU'EST-CE QUE LE « TARIF SOCIAL » POUR L'ÉLECTRICITÉ ?

Le tarif social est un tarif plus avantageux que le tarif pratiqué par les fournisseurs d'énergie commerciaux. Il est le même chez tous les fournisseurs d'énergie ou gestionnaires de réseau. En électricité, le tarif social varie selon le compteur dont vous disposez (simple, bi-horaire ou exclusif nuit).

QUI A DROIT AU TARIF SOCIAL POUR L'ÉLECTRICITÉ ?

Les clients protégés.

CATÉGORIE

ORGANISME QUI ÉMET L'ATTESTATION

Le revenu d'Intégration Sociale accordé par le CPAS de votre Commune (RIS) ou Aide Sociale Equivalente

Attestation du CPAS

Le Revenu Garanti aux Personnes Agées (GRAPA)

Attestation de l'Office National des Pensions (ONP)

L'Aide Sociale Financière (Réfugiés reconnus)

Attestation du CPAS

Une Allocation de Remplacement de Revenus aux Personnes Handicapées

Attestation du SPF Sécurité Sociale (« Vierge Noire »)

Une Allocation d'Intégration pour Personnes Handicapées

Attestation du SPF Sécurité Sociale (« Vierge Noire »)

Une Allocation d'Aide aux Personnes Agées

Attestation du SPF Sécurité Sociale (« Vierge Noire »)

Une Aide Sociale Financière dispensée par un CPAS à une personne inscrite au registre des étrangers avec une autorisation de séjour illimitée

Attestation du CPAS

Une Allocation d'Attente

Attestation du CPAS

- soit du Revenu Garanti aux Personnes Agées,
- soit d'une Allocation aux Personnes Handicapées,
- soit d'une Allocation d'Aide aux Personnes Agées, accordée par le CPAS

L'un des avantages pour les clients protégés est l'application du tarif social pour l'électricité. Il est utile de préciser que le statut s'étend à vous, ou toute personne domiciliée à la même adresse que vous.

Astuce : Téléviseurs, magnétoscopes, décodeurs, chaînes hi-fi –et même certains fours à micro-ondes- branchés en mode « veille » consomment de l'énergie. Quand ils ne sont pas utilisés, c'est-à-dire souvent plus de 20 heures par jour, il suffit de les éteindre complètement en actionnant le bouton d'allumage (« on/off ») situé sur l'appareil lui-même. Sur une année, les consommations cumulées de tous les petits électroménagers branchés inutilement peuvent atteindre 125 € ou 650 KG de CO2 rejetés dans l'atmosphère ... Pour rien !

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser au CPAS :
Centre Public d'Action Sociale – ETALLE
Place des Chasseurs Ardennais, 8
TEL. : 063/45.55.53

23. Festivités

60 jours avant la date de votre manifestation, remplissez le dossier sécurité de la zone de Secours
30 jours avant la date de votre manifestation, vous devez remplir une déclaration relative à son organisation et la remettre à l'Administration Communale concernée.

Cela concerne :

1. Demande relative à l'organisation d'une manifestation publique (toute manifestation organisée sans listing exhaustif des invités)
 - dans un lieu clos et couvert (déclaration)
 - en plein air, avec ou sans chapiteau (autorisation)
2. Demande d'autorisation relative à l'organisation de toute autre manifestation sur la voie publique

Les formulaires sont disponibles à l'administration communale ou téléchargeables sur le site : www.etalles.be

24. Coopérative Gaume Energies

Vous avez un projet d'isolation ou d'énergie renouvelable mais vous vous demandez par où commencer ?
Vous souhaitez que quelqu'un de neutre l'étudie, le gère ou éventuellement le finance ?
La coopérative Gaume Energies est là pour vous accompagner !

Vous souhaitez placer votre argent dans des projets locaux et durables et recevoir des dividendes chaque année en retour ? Rejoignez-nous !

Des citoyens, entreprises, associations et agriculteurs de Gaume et d'ailleurs ont créé la coopérative Gaume Energies afin de mettre en place des projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable par l'implication citoyenne.

Le premier projet est une installation photovoltaïque chez un agriculteur à Villers-sur-Semois.
Nous pouvons vous accompagner dans vos projets qu'ils soient d'économie d'énergie solaire, photovoltaïque ou thermique, bois-énergie, ...

Le prochain projet se fera-t-il avec vous ou chez vous ?

Plus d'informations :
<http://www.gaumeenergies.be>
20 rue du Moulin - 6740 ETALLE
Tel. : +32 (0) 63 / 45 71 27 - Fax : +32 (0) 63 / 22 45 35

Courriel : contact@gaumeenergies.be - www.gaumeenergies.be

25. Télévie 2016 - Faisons gagner la vie

Un projet se met en place dans la commune d'Etalle pour récolter des fonds pour le Télévie. Vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles ou simplement avoir plus de renseignements sur cet élan de solidarité ?

Veuillez contacter Pierrot Sauté : pierrot.saute@skynet.be

26. CACLB

L'ENVERS DU DECOR // Saison 2015 sur le site de Montauban-Buzenol

Pour cette nouvelle saison d'été qui se déroulera du 4 juillet au 27 septembre 2015, le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge invite la galerie Les Drapiers de Liège, sous le commissariat de Denise Biernaux, à investir le site de Montauban-Buzenol. La galerie Les Drapiers, spécialisée dans les arts textiles, crée un projet propre au CACLB en interrogeant le rapport avec la nature et l'art contemporain. Sous le titre «L'envers du décor», le site devient un espace des possibles. Cette exposition pose en effet une réflexion sur ce que l'on ne perçoit pas au premier abord.

Les propositions mêlent différentes démarches artistiques offrant une vision d'une réalité cachée, sociale ou encore parallèle de notre quotidien. Les artistes invités sont Caroline Andrin, Tatiana Bohm, Caroline Fainke, Nicolas Kozakis, Barbara Massart et Nicolas Clément, Billie Mertens / Miel Silbernet.

Les œuvres existeront en lien avec la nature chatoyante du site, produisant un rapport original dans le parcours proposé. Parcours qui, cette année, se prolongera sur le site haut (site gallo-romain) avec une installation sonore de Daniel Nadaud (F).

La saison d'été sera visible en juillet et août du mardi au dimanche de 14h30 à 18h00 (et du vendredi au dimanche de 14h30 à 18h00 à partir de septembre). Les œuvres extérieures seront accessibles en permanence jusqu'au 1er novembre.

À noter que quatre installations sont également à (re)découvrir tout au long de cette nouvelle saison.

Du 5 juillet au 27 septembre 2015

Caroline Andrin, Tatiana Bohm, Caroline Fainke, Nicolas Kozakis, Barbara Massart et Nicolas Clément, Billie Mertens / Miel Silbernet - Espace René Greisch et bureau des forges (site bas) - Supports multiples

Du 5 juillet au 1er novembre 2015

Nicolas Kozakis - Halles à charbon (site bas) - Intégration à l'espace

Daniel Nadaud (F) - Site archéologique (site haut) - Installation sonore

Xavier Dumont et Monique Calande (B) - Etang (site bas) - Installations

Kris Rabaut (B) - Bureau des forges (site bas) – Design/bois

Aurélié Slonina (F) - Halles à charbon (site bas) – Installation

Bertrand Flachot (F) - Pavillon (site bas) - Installation

27. Exposition à la commune

La commune d'Etalle a eu le privilège d'accueillir l'exposition de Jean Bouchet avant qu'il ne s'éteigne.

La passion qui l'animait a pu trouver écho dans les spectateurs de son oeuvre, touchés par la paix émanant de ses sculptures.

Actuellement, une exposition de Benedicte Hubert consacrée au patchwork sera visible jusqu'au 15 août

28. Nouveau directeur financier

Nous souhaitons la bienvenue à Olivier Jacquemin qui remplace Cecilia Caruso au poste de directeur financier. L'administration communale en profite pour remercier cette dernière pour le travail accompli.

Contact du directeur financier: olivier.jacquemin@publilink.be

29. Ne m'appellez plus

Vous êtes régulièrement confrontés à des démarcheurs téléphoniques et vous ne souhaitez plus recevoir ces appels ?

Inscrivez-vous gratuitement sur le site www.ne-m-appellez-plus.be

Depuis début juillet, une nouvelle législation oblige les sociétés ou organisations qui font du télémarketing d'utiliser cette liste. Ils enlèvent votre numéro de téléphone et votre nom de leur liste et ne vous appelleront donc plus pour promouvoir leurs produits, services ou promotions spéciales.

30. Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles se poursuit jusqu'au 31 août à l'administration communale d'Etalle (service comptabilité).

31. Calamité Grêle

Le Collège communal attire votre attention que l'Arrêté Royal du 7 mai 2015 considère comme calamité publique les dégâts causés par la grêle survenue les 7, 8, et 9 juin 2014 sur le territoire de la Province de Luxembourg.

Si vos biens ont subi des dégâts suite à cette grêle, veuillez-vous adresser à Monsieur Serge FOCANT, Service Urbanisme, de la commune d'Etalle où des formulaires seront mis à votre disposition en vue d'introduire une demande d'indemnisation.

Ces formulaires sont aussi disponibles sur le site internet www.calamites.be

Les formulaires devront être retournés au Gouvernement provincial, Service des Calamités, Place Léopold, 1 à 6700 ARLON pour le 30 septembre 2015, dernier délai.

Remarque :

Il est inutile qu'un sinistré introduise un dossier de demande d'indemnisation:

- si les dégâts sont dus à une autre intempérie que celle de la grêle.
- si le sinistré a bénéficié d'une intervention de son assurance.
- si le montant des dégâts est inférieur à 250 € (abattement d'office)

32. Fermeture de l'administration communale

L'administration communale d'Etalle sera fermée:

- le mardi 21 juillet
- le samedi 15 août

Les heures habituelles resteront de mises le reste des vacances d'été:

Le service population de la maison communale est désormais ouvert au public le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Il reste bien entendu ouvert les autres jours de la semaine:

- * du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
- * le samedi de 10h00 à 12h00
- * sur rendez-vous au 063/45.51.74

33. Offre d'emploi - Eco-passeur

La Commune d'Etalle, en collaboration avec les Communes de Tintigny et Habay, procède au recrutement, sous le régime du contrat d'emploi (agent contractuel subventionné APE),

D'UN ECOPASSEUR(EUSE) DE NIVEAU B1 À TEMPS PLEIN.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

1. Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
7. Etre âgé de 18 ans au moins ;
8. Etre du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec la fonction à exercer ;
9. Réussir un examen de recrutement

Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date limite d'inscription.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

1. Etre porteur d'un passeport APE (Aide à la promotion de l'Emploi) toujours valable au moment de l'engagement,
2. Etre en possession d'un permis de conduire de type B et d'un véhicule,
3. Etre porteur au minimum d'un baccalauréat à orientation technique,
4. Réussir les épreuves de sélection suivantes :
Epreuve orale éliminatoire portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction à remplir, et consistant en un entretien visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations et sur ses capacités à occuper le poste,
5. Peuvent constituer des atouts sérieux la possession de compétences ou d'expériences dans l'application de la réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB), avoir suivi une formation dans la gestion de l'énergie et/ou disposer d'un agrément en tant que certificateur PEB, auditeur PAE ou d'auteur d'étude de faisabilité PEB.

Description de la fonction.

L'agent sera chargé des problématiques liées à la gestion de l'énergie et du logement au sens large. Son travail se fera en synergie avec le service technique communal, les services de l'urbanisme et du logement ainsi qu'avec les services spécifiques du CPAS des communes.

a) Mission d'information :

assurer une mission générale d'information au citoyen sur les matières AEE/Développement durable/Logement/Energie (informations relatives à l'Ecopack, aux primes et incitants pour les particuliers, à la PEB, à la salubrité des logements, ...),
contribuer pour les aspects qui le concernent, à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

b) Mission Energie :

réaliser un cadastre énergétique et mettre en œuvre une comptabilité énergétique des bâtiments communaux ainsi que l'établissement de la liste des investissements prioritaires dans ces bâtiments,

c) Mission PEB :

contrôler le respect des normes en matière de performance énergétique des permis d'urbanisme et plus généralement des dispositions du CAWETUP(E) ayant trait à la performance énergétique des bâtiments. La formation à la certification des bâtiments publics et la certification des bâtiments communaux.

développer un Palan Local pour l'Energie (définition d'une stratégie de développement souhaité en termes énergétiques, détermination des objectifs et des mesures à même de concrétiser la stratégie définie, élaboration d'un plan d'actions à conduire à court terme et mise en place d'une structure organisationnelle pour en assurer la mise en œuvre).

d) Mission logement :

Tenue d'inventaires permanents :
des bâtiments inoccupés

Programme communal d'action en matière de logement :
Appui dans l'organisation de la concertation entre les représentants de la commune, du CPAS, de toute société de logement de service public qui dessert la commune et de tout organisme qui participe à la politique locale du logement. Appui dans le suivi du programme bisannuel d'actions en matière de logement.

Mission d'enquêteur communal agréé par la Région Wallonne : Recherche et constat du non-respect des critères de salubrité des logements et la présence de détecteur d'incendie, Délivrance et vérification du respect des conditions du permis de location.

Lors de la fermeture de logement pour non respect de critère de salubrité, assurer la mise en contact avec les opérateurs immobiliers présents sur le territoire de la commune et les occupants de ces logements, en vue de leur relogement,

Diffuser toute information nécessaire au titulaire de droits réels quant à la mise en gestion ou en location de l'immeuble inoccupé par les opérateurs publics et dans la facilitation des prises de contact avec ceux-ci en matière de taxation des immeubles inoccupés de moins de 5000m².

PROFIL RECHERCHÉ :

Pouvoir entrer en service dans les plus brefs délais
Avoir le sens de l'accueil (bonne présentation, politesse, convivialité, bonne élocution, ...), de l'écoute et du service au public ;

Présenter des qualités de rigueur et de discrétion,
Disposer de connaissances des outils informatiques de bureautique et de DAO (Word, Excel, courrier électronique, Autocad, SketchUp, ...)

Contrat de travail :

Type de contrat : contrat de travail à durée déterminée (échéance le 31 décembre 2017) avec période d'essai de 6 mois,

Régime de travail : temps plein (38h/semaine selon horaire variable)

Grade : gradué spécifique B1 au minimum (peuvent postuler également les détenteurs d'un diplôme universitaire ou supérieur de type long (de type architecte, ingénieur, ...)

Rémunération à l'échelle barémique B1 en fonction de l'ancienneté valorisable : minimum : 17.848,34 € / Maximum : 24.764,72 € à l'indice 138,01

Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92%) et allocation de fin d'année.

CANDIDATURE :

Le dossier de candidature qui comprendra :

Une lettre de motivation manuscrite,

Un curriculum vitae détaillé,

Une copie du diplôme et éventuellement des attestations de formation et/ou d'agrément,

Une copie du permis de conduire

Un extrait d'acte de naissance,

Doit être adressé au Collège communal – rue du Moulin n° 15 à 6740 Etalle, par pli recommandé (date de la poste faisant foi) et parvenir au secrétariat communal au plus tard le 17 août 2015.

Toute candidature incomplète à la date de clôture ne sera pas prise en considération.

En cas de sélection, le candidat retenu devra présenter avant son engagement, un extrait de casier judiciaire (modèle 1) de moins de trois mois et une copie de son Passeport APE.

Programme des examens, leurs modalités d'organisation et les règles de cotation des candidats :

Epreuve orale éliminatoire portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction à remplir, et consistant en un entretien visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations et sur ses capacités à occuper le poste.

Nombre de points attribués :
100 – minimum
requis : 60 points.

Les organisations syndicales représentatives pourront désigner un observateur aux épreuves.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Personne de contact :
Anne-Marie DURTE, Directrice générale
063/450116

34. Agenda

Capella DZVINHA

25 chanteuses avec leurs instruments musicaux traditionnels (bandoura) chanteront les chansons traditionnelles ukrainiennes.

PAF 10€ - Prévente : 8€

Enfant - de 12 ans gratuit

Point de vente: Tribal Souk

15 rue du Magenot à Fratin

Roger Kaiser - 0473.26.89.90

Kermesse de la jeunesse

11 juillet 2015

GAC Chantemelle

Pêche en équipes

Samedi 18 juillet 2015

de 8 à 20h (12 heures) à l'étang de Gantaufet, rue du Bois à Etalle. Inscriptions limitées à 20 équipes.

Org. Gardon Stabulois

Barbecue villageois

19 juillet

CDJ Villers Mortinsart

Fête nationale

20 juillet 2015

19h00 - Manifestation Patriotique

20h00 - Concert Des Harmonies De Vance Et Etalle

21h00 - Panda Tonic

22h00 - Hexagone

23h45 - Feu D'artifice

Org. Syndicat d'initiative

Stage de football

Du 13 au 17 Juillet et du 17 au 21 Août

Sainte-Marie Sur Semois:

pour les enfants de 5 à 14 ans.

horaire de 8 à 17h00, (repas chaud le midi)

sauf le mercredi de 8 à 12h00.

Inscriptions :Reyter René 0474/387881

Gomeree Philippe 0498/328173.

Balade crépusculaire

28 juillet 2015

063.45.67.87

Org. S.I. Etalle

Fête du mouton

du 29 juillet au 02 août 2015

patro.etalle@gmail.com

Org. Patro Stabushaïa

Marché artisanal

02 août 2015

Inscriptions: patro.etalles@gmail.com

Org. Patro Stabushaïa

Passage du jury pour le concours façades et jardinets fleuris 2014

Samedi 1 août 2015

Cercle Horticole d'Etalle

Pony Games

Dimanche 02 août 2015.

De 09h00 jusqu'à 16h30.

Remise des prix à 17h00

Midi: démonstration de dog dancing.

La journée débutera avec la catégorie mounted, sera suivie par les jeunes et ensuite par les minimes.

Org. Ecuries de la haute semois à Vance.

Catherine Bouvy

0496/72.98.86 (après 17h30)

Stage : Initiation à la BD et aux Comics

du 03 au 07 août

de 13 à 16 ans

063.60.13.88

Org. Bibliothèque d'Etalle

Stage cinema d'animation

du 03 au 07 août

de 09h00 à 17h00

Org. Tribal Souk

Fancy-fair

7-8-9 août

Org. CDJ VILLERS-MORTINSART

Balade crépusculaire

11 août 2015

063.45.67.87

Org. S.I. Etalle

Sivry en fête et son repas villageois

Dimanche 16 août 2015 - 12h00

Rens. et inscriptions: 063/45.68.37

Org: «Les Oyes de Sivry»

Rando VTT/ Marche La Ba'sketeuse

Dimanche 23 août 2015

Chantemelle

Distances vtt : 15 - 25 - 35 - 45 - 55 km

Distances marche (adepts) : 5 - 10 - 15 - 20 km

Depart 7h30 du complexe sportif

Douches – bike wash - petite restauration

olivier habay : 063 23 98 00 olivier.habay68@gmail.com

stijn huysentruyt : 063 43 40 37

stijn.huysentruyt@hotmail.com

www.basketchantemelle.com

https://www.facebook.com/events/1573394752910737/

Stage UpCycling

du 24 au 27 août

de 09h30 à 16h30

Org. Tribal Souk

Excursion des 3x20

27 août 2015

063.45.60.45

Org. Administration communale d'Etalle

Stage de basket (matin) + multi-activités (après-midi)

24-28 août de 10h00 à 17h00 Garderie dès 08h00.

Complexe de Chantemelle

Infos : MC Cloos 063/42.35.47.

Balade crépusculaire

28 août 2015

063.45.67.87

Org. S.I. Etalle

Stage Ange ou démon

du 28 au 29 août

de 09h00 à 17h00

Org. Tribal Souk

Vancy-Fair

du 28 au 30 août 2015

vancyfair@gmail.com

Org. Vancy-Fair ASBL

Pêche –parrainage

Samedi 29 août 2015

de 09h00 à 17h00 à l'étang de Gantaufet

Etalle Inscriptions limitées à 20 équipes

Org. Gardon Stabulois

Tournoi de Volley-Ball

Week-end du 29/8 - 30/08

Categories P2/P3 dames et hommes provincial

Complexe de Chantemelle

Répétitions portes ouvertes et inscriptions aux cours de musique 2015-2016

04 septembre à partir de 19h30

Etalle, local de musique

http://www.lastabuloise.be/cours.pdf

Allure libre « La Sarrasine »

6 septembre 2015
Org. GAC Chantemelle

Tour de Gaume : rando Cyclos

06 septembre 2015
Renseignements : 063.45.68.61
org: Les Cyclos de la Gaume Ste-Marie.

Remise des prix aux participants du concours façades et jardinets fleuris

Lundi 07 septembre 2015 à 20H00 à la cafétéria du Complexe sportif d'Etalle
Org. Cercle Horticole d'Etalle

Pêche individuelle au «blanc»

Samedi 19 septembre, 07h45
Etang de Gantaufet, rue du Bois à Etalle
Inscriptions limitées
Org. Gardon Stabulois

Atelier d'art floral animé par David Blondelet

lundi 21 septembre
20h00 à la Cafétéria du complexe sportif
Inscription obligatoire : 063/45.61.34
Cercle Horticole

Retraite aux flambeaux

dans les rues du village à l'occasion de la fête locale
27 septembre - 19h00 - Etalle
Org : la stabuloise

Soirée « Blind test »

27 septembre
Etalle, au local de musique
à partir de 21h00
Org : la stabuloise

Fermeture de la pêche à la truite et des ruisseaux.

Mercredi 30 septembre 2015 à 19h52
Org. Gardon Stabulois

Fête de la Saint-Michel

du 02 au 05 octobre 2015
GAC Chantemelle

Bourse aux vêtements 0-16 ans

matériel de puériculture et jeux d'éveil 0-3 ans
9 et 10 octobre 2015
Dépôt le vendredi 9 octobre de 18h30 à 21h00
Vente le samedi de 9h00 à 13h00
Lieu: salle annexe du complexe sportif à Etalle
Renseignements: Cathy Courtois au 0497424757
Org. Ligue des familles

L'agenda complet est disponible sur le site d'Etalle:

www.etalle.be

Si vous êtes une association de la commune et que vous souhaitez intégrer un évènement,
veuillez contacter l'administration communale
063.45.51.74 - document.etalle@hotmail.com

34. Informations de votre région

www.sietalle.be

site du syndicat d'initiative d'Etalle

www.au-fait.be

agenda culture et sport du Luxembourg belge

www.luxembourg-belge.be

site officiel du tourisme du Luxembourg belge

www.tvlux.be

Télévision locale de la Province de Luxembourg

www.soleildegaume.be

Site officiel de la Maison du tourisme de Virton



Stabul'Art
Exposition annuelle du centre d'éveil artistique

La vie à Etalle

Goûter des 3 x 20
Chansons et bonne humeur pour le goûter des aînés.

Le printemps des comptines

La bibliothèque a mis en musique les comptines avec la participation des enfants et des enseignants de l'école de la Communauté française d'Etalle

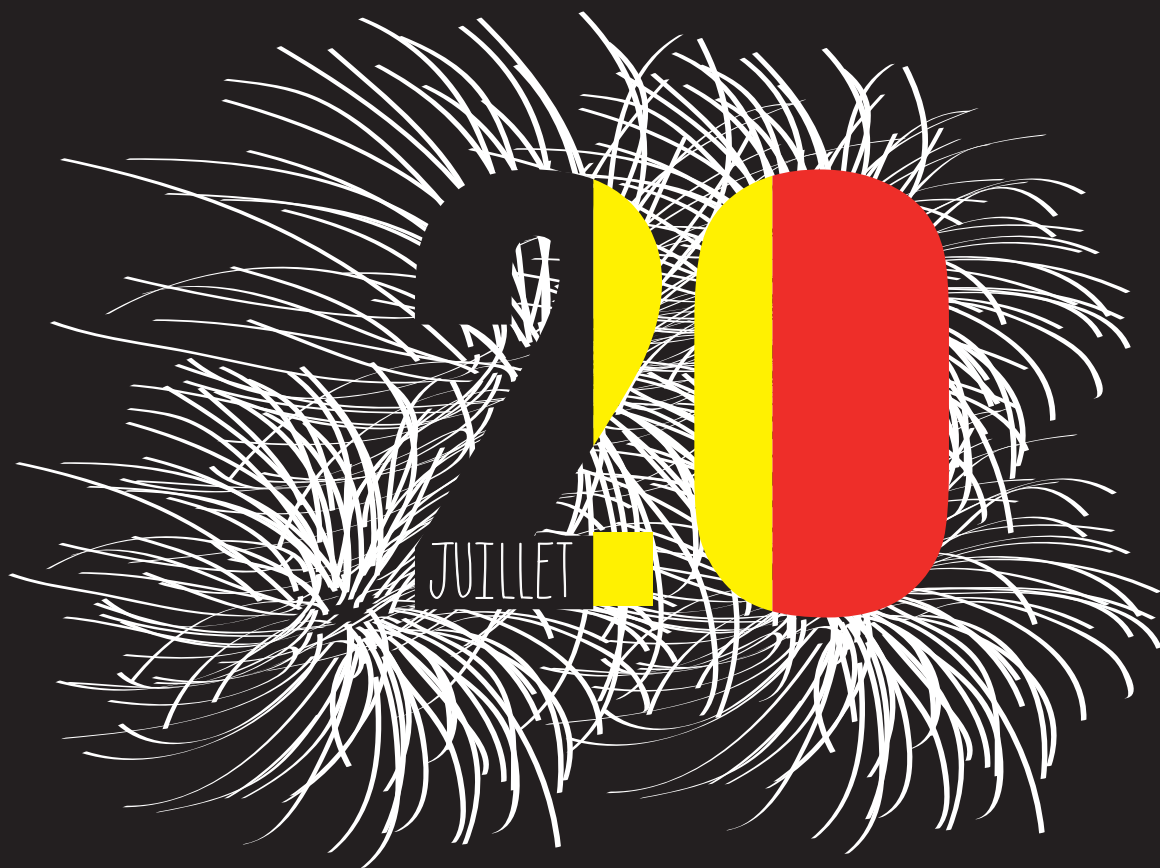
Tribal Souk

Tribal Souk et ses Six artistes ont exposé leur oeuvre à Montauban

Les amis Donner

Nouveau record de générosité pour cette édition 2015





FETE NATIONALE ETALLE

- 19H00 - MANIFESTATION PATRIOTIQUE
- 20H00 - CONCERT DES HARMONIES DE VANCE ET ETALLE
- 21H00 - PANDA TONIC
- 22h00 - HEXAGONE
- 23H45 - FEU D'ARTIFICE

